Envoyé en préfecture le 04/09/2024
Reçu en préfecture le 04/09/2024
Publié le
ID : 060-216004473-20240830-DE2024471-DE

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 08
Votants : 10
Absents : 6
Exclus : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 30 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente août à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 août 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER et
Mrs CATTELOIN, COUTELET, DUPUY, FLEURY et SAINT-POL

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Mme MEYER
Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
Mme OUGHLIS-HENRY
M. GOMES
M. DUJARDIN
M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération DE2024471 du 30 août 2024 : ADTO-SAO : rapport annuel de délégataire

Madame le Maire informe que l'ADTO-SAO a adressé un rapport de délégataire pour l'année 2023.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par Madame le Maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire.

- PREND ACTE du rapport de délégataire 2023 de l'ADTO-SAO.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 30 août 2024

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 04/09/2024.